



CONVENTION

PSY GOLF / AS PRUNEVILLE

ENTRE :

L'association Psy Golf de H F C Ci-après dénommée PSY Golf,
Représentée par son Président en exercice, Docteur Dornier andré dûment mandaté,

D'UNE PART,

ET :

L'Association Sportive de Prunevelle,
Ci-après dénommée ASP,
Représentée par son Président en exercice, Pascal GROLL, dûment mandaté,

D'AUTRE PART.

Les parties rappellent préalablement aux conventions qui suivent les points suivants.

PSY Golf, créée en 2007, cherche à développer ce sport en offrant au plus grand nombre les possibilités de se former et de pratiquer le Golf.

L'ASP propose à ses membres la pratique du Golf sur un parcours réputé, situé à Dampierre sur le Doubs dans le Pays de Montbéliard, et recherche tant de part ses statuts que par ses origines à promouvoir le Golf.

L'objectif de cette convention entre PSY Golf et l'ASP est de définir clairement les prestations offertes par l'ASP aux membres PSY Golf.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1. INSTALLATIONS

L'ASP met à la disposition de PSY Golf les installations nécessaires à son activité, selon les modalités décrites dans les chapitres suivants.

2. REGLES D'ACCES

Les règles en vigueur sont applicables aux membres de PSY Golf, elles concernent :

- le règlement intérieur,
- l'étiquette acquise lors de la formation,
- la licence/assurance **obligatoire** pour l'utilisation des installations,
- le certificat médical pour pratiquer le golf en compétition.

Il est notamment rappelé l'importance d'une tenue vestimentaire irréprochable.

Le Secrétariat de l'ASP vérifie la qualité des personnes qui se présentent à partir de la liste fournie par PSY Golf ou de la carte d'adhérent PSY Golf présentée.

3. INITIATIONS - FORMATIONS

L'PSY Golf organise des initiations et formations permettant de donner les bases nécessaires à la pratique du Golf.

Les initiations et les formations seront organisées et dispensées, par les professeurs diplômés exerçant à Pruneville, selon les règles de la FFG.

Les modalités de ces activités (initiations et formations) seront définies entre les parties concernées, une copie des accords sera transmise à l'ASP.

PSY Golf fournira un timbre d'adhérent aux futurs pratiquants.

L'ASP ou PSY Golf délivrera et facturera les licences, selon le montant fédéral, aux personnes à former.

L'ASP pourra fournir gracieusement, à la demande, le matériel adapté et nécessaire pendant les cours. Pour la durée de la formation il peut être proposé une formule de location/vente ou bénéficier du service occasion présent sur le pro shop.

4. Formation pour passage carte verte

Pour un adhérent PSY Golf désirant se former pour passer la carte verte, PSY Golf et le candidat établiront un dossier contractuel.

2 formules seront proposées.

4.1 Formule 1 : Pour tous, carte verte plus adhérent 1^{ère} année

Le dossier du candidat sera transmis à l'ASP qui assurera le passage de l'examen et l'adhésion du joueur.

4.2 Formule 2 : Passage de la carte verte seule

A l'issue du stage de formation, sur proposition du professeur et accord du candidat, l'ASP fera passer l'examen de la carte verte. Cette épreuve, offerte par l'ASP, se déroulera en fonction du calendrier prévisionnel et selon les règles en vigueur à l'ASP. Après l'obtention de la carte verte, l'ASP proposera l'adhésion en son sein moyennant un montant de cotisation calculé au prorata temporis. Le joueur pratiquera en green fee.

6. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée annuelle tacitement reconductible.

Chacune des deux parties peut à tout moment dénoncer cette convention par lettre, sous réserve d'un délai de prévenance d'un mois.

Ce délai n'existe pas lorsque la décision est motivée par le non-respect d'une des clauses de la convention.

Fait en double exemplaire à Dampierre sur le Doubs le 1 mars 2010.

*Pour l'ASP,
Francois SANCIER
Directeur*

*Pour PSY Golf
Président*

1. Formation, carte verte et adhésion à l'AS Pruneville 1^{er} année

- Les cours sont assurés par PSY golf avec le ou les enseignants.
- Le forfait adhérent 1^{er} année est de 500€ ou prorata temporis

2. Cotisation membre

- Plein temps : 1284€ avec réduction de 10% pour les nouveaux membres la 1^{er} année. (hors Carte verte ou prorata temporis)
- Semainier : 1024€ avec réduction de 10% pour les nouveaux membres la 1^{er} année (hors Carte verte ou prorata temporis)

3. Green fee

- Les adhérents PSY golf bénéficieront de 15% de remise sur les tarifs green fee base semainier soit 34€ pour 18T et 25€ pour 9T en semaine.
- 40€ pour 18T et 35€ pour 9T en WE

4. Utilisation practice

- Prix de 1,5€ par seau de balles (Jetons ou recharge carte tippers)
- Support carte Tippers 7€ pour 2 ans